



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 40618

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur une certaine catégorie de jeunes qui ont beaucoup de peine trouver une place dans la vie et échappent à tous les moyens d'aide existants. Ce sont notamment les jeunes sortis du système scolaire de moins de 25 ans ne pouvant bénéficier du RMI et qui n'ont aucun droit à l'aide de l'ASSEDIC tant qu'ils n'ont pas cotisé un nombre d'heures suffisant. Il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour aider ces jeunes provisoirement dépourvus d'assistance à sortir de leur état de précarité.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan Agir pour la jeunesse lancé par le Président de la République en Avignon le 29 septembre 2009, le Gouvernement a notamment souhaité renforcer l'autonomie des jeunes. L'année 2010 a vu la concrétisation de ce plan avec, par exemple, la création du 10e mois de bourse pour les étudiants, la création de 10 000 places en école de la 2e chance, et le lancement du service civique qui permettra dès cette année à plus de 10 000 jeunes de concrétiser leur engagement au service de la collectivité, tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'actions de formation afin de valoriser cette expérience dans leur parcours. Dans le prolongement de ce plan, le ministre de la jeunesse et des Solidarités actives a souhaité lancé l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie pour les 18/25 ans qui ont un faible niveau de qualification ou pour les jeunes diplômés inscrits à Pôle emploi depuis au moins de 6 mois. Ce revenu d'un montant de 250 EUR par mois pendant une durée maximale de deux ans, pourra être perçu en contre partie d'un certain nombre de devoirs qu'ils auront à respecter, comme la recherche active d'un emploi ou le suivi d'une formation. Enfin, en ciblant les jeunes qui se sont engagés dans la vie professionnelle, l'extension du RSA aux moins de 25 ans vient aussi apporter un soutien et un accompagnement permettant à ceux qui en ont besoin de renforcer leur autonomie. Mesure importante du plan Agir pour la jeunesse, le RSA jeunes est entrée en vigueur le 1er septembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40618

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 686

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12281